

Cette condition, on l'observe à merveille, mais l'ennui, c'est lorsque le candidat a discontinué ses études depuis 13 ou 14 mois, car là on lui dit: Eh bien, tu n'es pas éligible selon les termes de la loi, car tu ne fais pas partie de l'effectif ouvrier depuis 3 ans.

J'aimerais bien ici que le ministre, et il en est capable, clarifie ce point parce que c'est bien entendu que si le jeune a abandonné ses études depuis 15 mois ou 2 ans, il n'a pas fait partie de l'effectif ouvrier depuis 3 ans. J'ai traité de cette question avec certains professeurs, certains orienteurs indépendants du bureau de placement, à l'effet qu'on exigeait de certains candidats qu'ils aient quitté leurs études depuis 3 ans, et tous étaient d'avis que c'était une mauvaise interprétation de la loi. Il faudrait absolument que ce point soit bien clair, surtout auprès des autorités des bureaux de placement, que le jeune homme qui a terminé ses études, il y a 12 mois, soit à l'étape du cours secondaire ou de tout autre cours, puisse être éligible, parce que selon moi, c'est le meilleur sujet pour recevoir ces cours. Il est prêt. Il n'y a que 12 ou 15 mois qu'il a délaissé ses études, et il est prêt à continuer pour se perfectionner dans la même ligne ou pour s'orienter dans une autre voie.

Je demanderais au ministre, à l'instar des députés d'Ontario et de Greenwood de faire la lumière sur ce sujet et de nous donner son interprétation, afin que nous puissions orienter au moins ceux qui nous écrivent et qui nous demandent comment agir dans tel et tel cas.

Monsieur le président, j'ai mentionné tout à l'heure que j'étais un peu surpris au sujet de la diminution du crédit dans la section agricole. J'allais demander au ministre une augmentation dans ce domaine, parce qu'il a dû lui-même recevoir des demandes de l'UCC et de tous les organismes agricoles pour essayer d'accélérer, d'augmenter le volume de ces cours de perfectionnement aux agriculteurs.

Aujourd'hui, je crois que ce qui presse, dans ma région principalement et dans beaucoup de régions de la province de Québec, c'est la formation de nos jeunes cultivateurs, et je dirais même de nos plus âgés, parce que dans 75 p. 100 des cas—le ministre le sait très bien—nous avons une agriculture un peu mixte. On fait de l'agriculture en amateur, et c'est pour cette raison que nous manquons de gens réellement qualifiés dans le domaine agricole, aujourd'hui.

Mais nous avons, surtout dans la jeune génération, un bon groupe de gens qui désirent devenir des cultivateurs à plein temps, des cultivateurs à 100 p. 100, et je crois que ces cours sont bien désignés pour leur venir

en aide. Vous pouvez être assuré, monsieur le président, que nous en aurons encore cet hiver; on m'a dit que nous en aurions dans ma région, mais encore là, nous manquerons de professeurs qualifiés pour enseigner à ces cultivateurs. Je crois bien que cela peut en quelque sorte, sortir des attributions du ministre, mais le ministre peut certainement faire enquête et influencer, ou du moins aider les groupes, les associations agricoles à se procurer les professeurs et les locaux nécessaires pour donner ces cours.

Eh bien! monsieur le président, je n'aurai qu'un mot à dire au sujet de l'immigration. Encore là, je pense que les quelques amendements apportés à la loi sur l'immigration seront à l'avantage de toute la population, y compris celle du Québec, parce qu'en se basant d'abord, comme le ministre l'a indiqué, sur la compétence et sur les besoins régionaux de main-d'œuvre qualifiée, je suis sûr que nous amènerons chez nous des immigrants qui ne constitueront pas simplement des bouches à nourrir, mais un actif, bref, des gens qui prendront part à l'évolution et au développement du Canada.

Quant aux anciennes conditions d'âge, de compétence, ainsi que de la parenté, pour les arrangements en vue d'un emploi, eh bien, je crois que nous, du Québec, n'avons pas tellement à critiquer le ministre. La seule critique que nous aurions à lui adresser a trait à la discrimination. Le député de Greenwood y faisait allusion tout à l'heure. Il y a de la discrimination dans le ministère de l'Immigration, et celle qui m'a toujours étonné et qui doit certainement étonner le ministre aussi, c'est la question de l'obtention du droit de citoyenneté.

Si l'on veut travailler à l'unité du Canada, qu'on mette au moins les deux peuples fondateurs du Canada sur le même pied d'égalité.

Ce qui m'a toujours renversé, c'est le fait qu'un immigrant britannique, qui vient de l'Angleterre, obtient son droit de citoyenneté après deux ans, alors qu'un type qui vient de France ou d'un autre pays ne l'obtient qu'après cinq ans.

Je ne sais pas si je fais une erreur—et je veux bien que le ministre me corrige, je vois qu'il me fait un signe de tête—mais on m'a toujours dit cela et puisqu'on est ici pour se renseigner, j'aimerais bien qu'il mette les points sur les i. Je serais très heureux, moi-même, si cette discrimination n'existait pas, parce que cela fait plusieurs fois que je me fais dire cela. Or, je me suis promis qu'à la prochaine occasion, j'inviterais le ministre à nous dire la vérité.

Enfin, en général, nous sommes bien contents des crédits que le ministre a, cette